



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 23 septembre 2016

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, CITRON, FEVRIER, GUERINET, MAMEAUX, MALET, MASSON, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme NOURY, Conseil régional, M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. GUERIN, Conseiller départemental.

Absents excusés :

Bureau : MME CHANTEREAU, M. BRUNEAU.

Autres personnalités : Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BEAUDOIN, Conseillère départementale, MMES DAUVILLIERS, FAUTRAT et PASQUET, Commune nouvelle Le Malesherbois, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Mme PIGNOLET, Conseil départemental du Loiret, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 1^{er} juillet 2016
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Contrat Local de Santé (CLS) : demandes de subvention
- Contrat Global d'Actions Essonne amont : demandes de subvention pour le poste d'animateur principal
- Avis sur le projet de SCot Montargois en Gâtinais
- Modification des statuts du Syndicat de Pays
- Préparation du Comité syndical
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus et les remercie de leur présence. Elle fait part des personnes ayant demandé à être excusées, notamment Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers et Mme DUBOIS, Député du Loiret.

Mme BEVIERE, constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 1^{er} juillet 2016

Mme BEVIERE revient sur les principaux points à l'ordre du jour, comme le suivi de l'Agenda 21, et rappelle qu'il s'agissait du premier Bureau du Pays auquel assistait Mme la Sous-préfète. Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Mme BEVIERE indique qu'il y a 4 dossiers présentés, dont les deux dossiers pour la commune de Chambon-la-Forêt qui étaient à l'ordre du jour du précédent Bureau, en juillet.

- « Acquisition d'un broyeur », CUMA de la Rimarde.

La CUMA de la Rimarde envisage l'acquisition d'un broyeur. Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité améliorée. La largeur de travail de 2 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans des endroits exigus et peu accessibles et l'entretien des différents chemins, bords de champs, fossés, mais aussi les bandes enherbées implantées le long des cours d'eau.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents.

M. GUERINET rappelle l'intérêt, pour la biodiversité, de ce type de matériel.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 8 400 € HT.

La subvention régionale demandée est de 2 900 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition d'un broyeur grande largeur », CUMA des 3 Hameaux.

La CUMA des 3 Hameaux envisage l'acquisition d'un nouveau broyeur vertical. Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée.

Les besoins des adhérents se sont nettement accrus. Les surfaces d'engagement sont de 1 250 hectares ; 9 exploitations se sont engagées sur cette activité soit une augmentation de 280% du volume d'activités par rapport à l'ancien matériel.

La largeur de travail de 6,10 mètres admet des débits de chantiers importants permettant de faire face à la grande surface à broyer.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en inter-cultures SIE, ces derniers étant implantés entre deux cultures afin d'absorber tout ou partie des nitrates.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée
- de semer en simplifiant les façons culturales
- d'éviter une destruction chimique des couverts.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 21 500 € HT.

La subvention régionale demandée est de 7 500 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE précise que le nouveau solde de la mesure 34, après acceptation de ces deux dossiers, est de 69 900 €.

Mme BEVIERE rappelle que les deux dossiers suivants devaient être débattus lors du Bureau du 1^{er} juillet, mais puisque leur plan de financement respectif n'étaient pas consolidé, ils n'avaient pas pu être vus. Aujourd'hui, c'est possible.

- « Réaménagement de la place de l'église et du patio devant la mairie », Commune de Chambon la Forêt.

Il s'agit du réaménagement de la Place de l'Eglise et le patio devant la mairie, pour hiérarchiser les espaces (stationnement, promenade, monument aux morts, accès à la chapelle, espace de convivialité, mise en valeur du parvis...), de sécuriser les accès aux différents pôles de la

commune et leurs liaisons. Il s'agira également de travailler sur les intégrations paysagères de ces agencements, dans une démarche d'aménagement durable de la commune. Les intégrations paysagères des nouveaux équipements tiendront une part importante dans le projet.

D'un point de vue global, le projet a pour ambition de préserver le cadre architectural du bourg (bâtiment en pierre, en brique, rivière, espaces végétalisés, château,...) tout en développant les activités favorisant le lien social des habitants.

En amont, un travail du CAUE du Loiret a été réalisé pour aider la commune à définir le projet d'aménagement.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 225 832.85 € HT.

La subvention régionale demandée est de 112 900 €, soit 50% des dépenses éligibles (dont 20% de bonus BTP, puisque la commune avait envoyé l'ensemble des pièces à la Région avant le 30 juin 2016).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Réaménagement des espaces publics rue de la Luzerne et sécurisation des liaisons salle des fêtes/école/commerces/administration », Commune de Chambon la Forêt.

Il s'agit du réaménagement du centre bourg, de sécuriser les accès aux différents pôles salle des fêtes/école/commerces/administration et leurs liaisons. Il s'agira également de travailler sur les intégrations paysagères de ces agencements, dans une démarche d'aménagement durable de la commune. Les intégrations paysagères des nouveaux équipements tiendront une part importante dans le projet.

Création d'un sentier de promenade autour du terrain de sports, d'une place et d'aires de jeux. Le projet vise également à sécuriser les abords des écoles, dont les aires de stationnement.

D'un point de vue global, le projet a pour ambition de préserver le cadre architectural du bourg (bâtiment en pierre, en brique, rivière, espaces végétalisés, château,...) tout en développant les activités favorisant le lien social des habitants.

En amont, un travail du CAUE du Loiret a été réalisé pour aider la commune à définir le projet d'aménagement.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 249 052 € HT.

La subvention régionale demandée est de 124 500 €, soit 50% des dépenses éligibles (dont 20% de bonus BTP, puisque la commune avait envoyé l'ensemble des pièces à la Région avant le 30 juin 2016).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme NOURY précise que ces deux dossiers « Espaces publics » sont inscrits à la Commission Régionale Permanente du Conseil régional du 21 octobre 2016.

Contrat Local de Santé (CLS) : demandes de subvention

Mme BEVIERE précise que l'instruction du dossier FEADER par la Région faisait apparaître la nécessité de prendre une délibération complémentaire, indiquant le montant et la nature des subventions sollicitées. Les fonds européens couvrent les 18 premiers mois de l'opération avec les fonds provenant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

M. MALET indique que le Comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Montargois confirmait l'intérêt de cette démarche.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est approuvée à l'unanimité.

Contrat Global d'Actions Essonne amont : demandes de subvention pour le poste d'animateur principal

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit de faire les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et de la Région Centre-Val de Loire pour le financement du poste d'Emmanuel CAMPLO.

Le coût annuel s'élève à 48 000 €.

La part subventionnée par l'AESN est calculée sur la base de 22 000 €, à 50%, soit 11 000 €.

La part subventionnée par la Région est calculée sur la base de 12 000 €, à 30%, soit 3 600 €.

Le reste à charge pour le Pays s'élève donc à 17 000 €.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est approuvée à l'unanimité.

Avis sur le projet de SCoT Montargois en Gâtinais

Mme BEVIERE passe la parole à Olivier FLORINE, Chef de projets Développement Durable et SCoT.

Ce dernier précise que le Pays est consulté au titre des Personnes Publiques Associées (PPA).

Après une présentation globale du territoire concerné, l'analyse du projet est exposée à partir des thèmes suivants :

- philosophie du SCoT
- scénario chiffré du développement du territoire
- armature territoriale
- consommation foncière et définition d'un schéma de secteur
- stratégie économique
- relation avec les Trames vertes et bleues des territoires voisins.

Il est précisé que le parti pris avait été d'avoir une réflexion objective du territoire SCoT par rapport aux territoires voisins, dont les territoires SCoT. Ceci explique le peu de prise en compte du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Les élus du Pays le regrettent.

M. MALET précise que le bassin de vie représente environ 124 000 habitants et qu'il reste beaucoup de place pour accueillir des entreprises. Le besoin en surface supplémentaire n'est donc pas, en soi, une problématique par rapport à la consommation foncière dans le SCoT.

De plus, les bailleurs ne construisent plus de logements en milieu rural.

M. MALET souligne que la Communauté de communes risque d'être « SDF », en zone blanche, si son départ du Pays Beauce Gâtinais n'est pas autorisé par les services de l'Etat.

Mme BEVIERE revient sur la situation du Bellegardois. Une réunion avec les services préfectoraux est prévue très prochainement.

Mme BESNIER pense que cette situation ne peut qu'être transitoire. La question sera analysée par rapport au contrat de Pays.

M. TRIVIAUX confirme que la question a été posée aux Services de l'Administration Centrale de l'Etat.

Mme BEVIERE indique que le Groupe de travail, réuni le 16 septembre dernier, a émis un avis favorable au projet de SCoT.

Elle donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Modification des statuts du Pays

Mme BEVIERE rappelle le calendrier et les objectifs du changement des statuts du Pays. Il s'agit notamment de permettre la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR).

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 12 février 2015 avait émis un avis favorable à ce principe de transformation.

Les principales modifications portent sur les éléments suivants :

- Conférence des Syndicats : création, à l'initiative du Pays, sur le modèle du Conseil des Maires, au Règlement Intérieur.
- Représentativité des collectivités : la volonté du Pays est de ne rien changer, ce qui implique une nouvelle rédaction de l'article 4.
- Anticipation de l'adhésion de la Commune nouvelle à un EPCI : la formulation des nouveaux statuts permettent d'intégrer la Commune nouvelle dès son adhésion à un EPCI.

La modification des statuts est inscrite à l'ordre du jour du Comité syndical qui suit le Bureau.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical

- Contrats de ruralité.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers. Ce dernier précise que Mme la Sous-préfète est nommée référente pour la mise en œuvre des Contrats de ruralité sur le département du Loiret.

L'objectif recherché des Contrats de ruralité est de renforcer le développement des territoires ruraux.

Les Contrats de ruralité font suite aux Comités Interministériels aux Ruralités (CIR), qui œuvrent à garantir un accès pour tous aux services et qui visent la mise en réseau des territoires.

Les Contrats de ruralité sont à considérer comme une innovation dans la cohérence des financements des collectivités, à travers des fonds provenant de l'Etat (DETR de droit commun ou DETR particulière, Fonds de Soutien à l'Investissement Local), de la Région (Contrat de Pays, lignes directes), du Département, etc.

Les projets qui peuvent être intégrés aux contrats doivent entrer en cohérence avec les 104 mesures des CIR et des 6 thématiques suivantes :

- Accessibilité aux services et aux soins
- Mobilités
- Développement de l'attractivité des territoires
- Transition écologique
- Redynamisation des bourgs-centres et soutien au commerce de proximité
- Cohésion sociale.

M. TRIVIAUX cite ensuite des exemples de projets pouvant être soutenus : Maisons Pluridisciplinaire de Santé, Maisons de Services au Public, développement du numérique dans les écoles, etc.

La Région Centre-Val de Loire est associée à la démarche.

Le Conseil départemental sera partenaire mais ne serait pas signataire du Contrat ; en parallèle, il est envisagé des conventions entre le Département et les EPCI.

Pour le territoire, l'objectif est de signer, à minima, un accord cadre avant la fin de l'année 2016. Le Contrat devra être signé au cours du premier semestre 2017.

Un des aspects clé du Contrat est la définition commune du projet de territoire entre les différents partenaires.

En termes de moyens financiers, 18 millions d'euros seraient alloués pour la Région Centre-Val de Loire et 2 millions d'euros pour le Département du Loiret, sous réserve du vote de la loi de finance 2017.

10% de ces enveloppes peuvent être fléchés pour des actions de fonctionnement, dont des frais d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du Contrat.

La durée du Contrat couvre la période 2017-2020. Les Contrats de ruralité suivants auront une durée de 6 ans, avec une close de révision à mi-parcours.

M. MALET affirme être favorable à la démarche, mais il explique que le calendrier fixé par l'Etat n'est pas favorable, dans la mesure où les Communautés de communes sont en plein travail de fusion.

Mme BEVIERE évoque la possibilité d'un portage par le Pays. La modification des statuts le permettrait, car les structures porteuses prioritaires sont les PETR.

Pour illustrer et compléter les propos de M. TRIVIAUX, Mme BEVIERE donne lecture de quelques passages du modèle de convention reçu au Pays.

M. GUERINET pense important que la centralisation des projets se fasse via le Pays.

Le Bureau donne un avis favorable pour que le Pays s'empare du sujet et fasse les démarches de recensement des projets auprès des collectivités du territoire.

- Convention avec le Pays Gâtinais.

Mme BEVIERE rappelle que les deux Syndicats de Pays passent des conventions dans le cadre des Contrats Globaux d'Actions Essonne amont et du Loing, pour le volet agricole.

Il s'agit de prendre en compte le temps passé par l'agent du Pays Gâtinais pour des projets portés par des acteurs du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Affaires diverses

- Plan inondations.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme BESNIER. La Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire indique que les subventions aux collectivités seront instruites via le Contrat régional de Pays. Le recensement des communes concernées par les inondations du printemps et qui sollicitaient des aides a été fait courant juin.

La participation de la Région s'élève à 30% des dépenses, en veillant à ce que ces subventions ne viennent pas en superposition des assurances.

Pour la commune de Ladon, les deux projets vont être regroupés.

Les dossiers complets pourront être vus dès la Commission Permanente Régionale d'octobre.

Après discussion et vérification de la faisabilité financière, un accord est trouvé avec le Pays pour flécher ces subventions sur le volet investissement du dispositif ID en campagne.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Mme BEVIERE rappelle que le recensement des projets est en cours. Un courrier a été envoyé aux collectivités du Pays. Il s'agit d'identifier les projets qui pourront faire partie de l'avenant à la Convention particulière d'appui financier.

Pour mémoire, 1 500 000 € restent disponibles pour le territoire.

- Appel à projets « L'abeille, sentinelle de l'environnement ».

Mme BEVIERE indique qu'un appel à projets est lancé par le Ministère de l'Environnement vers les territoires à énergie positive, en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF).

Des financements sont possibles pour installer des ruches communales dans les bourgs et villages.

- Recours pour la maternité.

Mme BEVIERE confirme que les recours gracieux et hiérarchique contre l'arrêté de la Directrice Générale de l'ARS Centre-Val de Loire, évoqués lors d'un Bureau précédent, ont été envoyés fin août, respectivement à l'Agence Régionale de Santé et au Ministère de la Santé.

A ce jour, le Pays n'a pas eu d'information en retour.

- Dates à retenir.

La Présidente rappelle la tenue de la Conférence sur les Zones Humides à Pithiviers-le-Vieil, à 18h, lundi 26 septembre. Cette conférence avait dû être annulée en juin compte-tenu des inondations.

Le 27 octobre : signature officielle du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, dans les locaux du futur Atelier-Musée de l'Imprimerie à Malesherbes. Le rendez-vous est fixé à 17h30.

Le 2 novembre : Comité syndical, dont le thème abordé sera exclusivement le SCoT. La réunion se tiendra à Dadonville à 17h30.

Le 8 novembre après-midi : Forum santé du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Il s'agit de lancer officiellement la démarche Contrat Local de Santé sur le territoire. Les professionnels de santé sont invités à cette manifestation.

16 décembre : Comité syndical. Il s'agira de valider le Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises du Pays. La réunion se tiendra à Bellegarde à 17h30.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h15.

Monique BEVIERE, Présidente